

Mandat détaillé des délégués et déléguées : Chantier IA 25-26

Préambule¹

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en enseignement supérieur représente un énorme défi. Notre mission éducative nous confère la responsabilité de guider cette intégration pour qu'elle soit bénéfique tout en s'assurant de maintenir une évaluation des apprentissages juste et rigoureuse. Il est essentiel de former les étudiantes et les étudiants à une utilisation responsable et éthique de l'IA, car ils seront amenés à utiliser ces technologies dans leur futur métier. En leur fournissant les compétences nécessaires pour comprendre, utiliser et développer des outils d'IA de manière responsable, nous les préparons à devenir des professionnels conscients des implications éthiques de leurs actions.

Cependant, cette intégration doit être réalisée en accord avec les visées pédagogiques de nos programmes d'études et sans nuire au développement et à l'évaluation des compétences. Nous travaillons très fort à harmoniser les objectifs d'apprentissage, les méthodes d'enseignement et les évaluations pour créer des programmes cohérents. L'intégration de l'IA doit être en phase avec ces principes, ce qui suppose de s'assurer que les technologies utilisées renforcent les objectifs éducatifs et soutiennent les stratégies pédagogiques. Cela implique une réflexion approfondie sur la manière dont l'IA peut enrichir ou non les expériences d'apprentissage.

C'est dans cette perspective que nous invitons chaque département à participer à un vaste chantier collectif sur cet enjeu. À cette fin, nous octroyons à chaque département une libération (délégué départemental). Sept libérations supplémentaires (ambassadeurs de famille) seront octroyées pour mettre sur pied une communauté d'apprentissage et de pratique (CAP IA). La réalisation de ce chantier sera sous la responsabilité d'un comité de pilotage qui aura notamment le rôle de superviser la CAP IA. Les mandats des délégués et des ambassadeurs sont décrits ci-dessous.

Mandat « délégué départemental »

Hauteur de la libération : 0,1 ETC (140 h sur 43 semaines = 0,5jour/semaine pendant 43 semaines).

Nomination : Par chaque département.

Objectifs poursuivis :

- Évaluer la pertinence de l'intégration de l'intelligence artificielle dans le développement de certaines compétences du cursus collégial.
 - Plus précisément, évaluer si l'utilisation de l'intelligence artificielle s'aligne avec les objectifs pédagogiques de certains cours ou si cette utilisation nuit au développement ou à l'évaluation des compétences du cours.
- Harmoniser les pratiques départementales au sujet de l'intégration de l'IA dans les activités d'apprentissage et d'évaluation par l'adoption d'un guide départemental d'utilisation de l'IA basé sur les balises d'utilisation institutionnelles (*qui seront développées à la session d'automne dans le cadre du Chantier IA*).

¹ Certaines formulations de ce texte ont été assistées par Copilot.

Aperçu du rôle et des responsabilités du délégué ou de la déléguée

Le délégué ou la déléguée agit comme personne-ressource pour son département dans le cadre des travaux du Chantier institutionnel sur l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) en enseignement supérieur. Il ou elle participe activement aux réflexions collectives, soutient la mobilisation des collègues et contribue à la rédaction des documents qui découleront des travaux.

Plus précisément, la personne mandatée sera appelée à :

- Participer aux rencontres de famille et aux rencontres d'étapes, notamment la rencontre de démarrage à la semaine 0;
- S'approprier certains outils d'intelligence artificielle générative (IAG), afin de mieux comprendre les impacts potentiels de leur utilisation dans le cadre du développement et de l'évaluation des compétences;
- Contribuer aux réflexions collectives sur le développement des balises institutionnelles d'utilisation de l'IA, ainsi que sur les outils complémentaires qui seront mis à la disposition de la communauté pour en favoriser l'application;
- Réaliser des analyses préliminaires de l'alignement des usages de l'IA avec les objectifs d'apprentissage de certains cours en tenant compte des pratiques à impact élevé;
- Au besoin, faire un état des lieux prospectif sur l'utilisation actuelle ou anticipée de l'IA dans la discipline;
- S'approprier les balises d'utilisation institutionnelles et les outils complémentaires qui seront produits au cours de la session d'automne et élaborer, à partir de ceux-ci, des propositions concrètes d'application pour le département;
- Planifier, en collaboration avec la coordination départementale, la mise en œuvre du chantier au sein du département en tenant compte notamment :
 - Des besoins de communication avec le département;
 - Des besoins de collaboration avec les membres du département;
 - Des besoins de rencontres départementales.
- Organiser et animer des rencontres d'équipe, en fonction des besoins, pour :
 - Informer les collègues de l'avancement des travaux;
 - Favoriser l'appropriation des outils d'IAG qui pourrait avoir un impact sur en lien avec le développement et l'évaluation des compétences;
 - Discuter des résultats de l'analyse, des propositions et recueillir des avis;
- Créer un climat propice à des échanges respectueux et constructifs, en s'assurant que les différents points de vue puissent être exprimés, et que les discussions demeurent ancrées dans les objectifs du chantier;
- Remplir un bref rapport à chacune des étapes à l'intention du comité de pilotage et des ambassadeurs et ambassadrices de famille;
- Rédiger un guide départemental d'utilisation de l'IA illustrant les consensus départementaux et en assurer l'appropriation collective (un modèle institutionnel sera proposé pour en faciliter la rédaction).

Aperçu des travaux du Chantier IA 2025-2026

Déroulement des travaux

Le travail du délégué ou de la déléguée s'articule autour d'un cycle de collaboration continue entre les différentes personnes impliquées dans le chantier (comité de pilotage, ambassadeurs et ambassadrices, membres du département, coordonnateurs et coordonnatrices) et s'appuie sur les repères fournis à chaque étape par l'équipe de pilotage.

La personne mandatée est soutenue dans son travail par les membres du comité de pilotage, ainsi que par les ambassadrices et ambassadeurs de famille. Des outils d'appropriation, de suivi et de collaboration (gabarits, plateformes numériques, calendrier de travail, ressources diverses, etc.) sont mis à sa disposition tout au long du chantier pour faciliter l'avancement des travaux et des réflexions.

Les travaux se déroulent de manière itérative et se structurent en 4 grandes étapes avec des objectifs propres :

1. **Étape 1 (19 août au 17 octobre)**
Appropriation, expérimentation et mise en place des travaux
2. **Étape 2 (20 octobre au 19 décembre) :**
Analyses préliminaires et préparation des travaux en département

Journée pédagogique du 15 janvier 2026

*La journée pédagogique marquera un moment clé du chantier. Elle offrira à l'ensemble du corps professoral l'occasion de prendre connaissance des **avancées réalisées à l'automne**, des **balises institutionnelles élaborées** ainsi que des **outils complémentaires** mis à disposition pour accompagner les départements. Cette journée servira également à **préciser les travaux à venir** pour la session d'hiver et à mobiliser les équipes autour de la prochaine phase. Bien que certains échanges auront déjà été amorcés dans les départements à l'automne, cette journée marquera en quelque sorte le **lancement officiel de la phase plus active des travaux départementaux**, puisque la majeure partie des réflexions disciplinaires se déroulera durant la session d'hiver.*

3. **Étape 3 (12 janvier au 13 mars) :**
Partage et concertation en département
4. **Étape 4 (16 mars au 12 juin) :**
Consolidation des constats et rédaction des outils départementaux

Fonctionnement général :

- À chaque étape, une « **Feuille de route d'étape** » sera transmise aux délégués. Ce document précisera les attentes, les outils disponibles, les tâches visées et les échéanciers recommandés.
- Les délégués seront invités à produire un **court rapport d'étape** avant chaque rencontre d'étape, afin de brosser un portrait de l'avancement des travaux dans leur département. Ce rapport permettra d'identifier les bons coups, les zones de tension, les questions en suspens ou les besoins d'accompagnement.

- Les **rencontres d'étape** (trois par session) auront pour fonction de :
 - Faire le point sur les avancées des différents départements;
 - Partager les pratiques ou difficultés vécues;
 - Valider les orientations institutionnelles émergentes;
 - **Ajuster la suite des travaux**, au besoin.

Ce mode de fonctionnement vise à permettre des **ajustements en cours de route**, en fonction de l'avancement réel dans chacun des départements, des constats posés collectivement et des besoins émergents.

Complément d'information

Durant les travaux, il sera prévu de récupérer « la voix de la population étudiante » en lien avec l'objet des travaux. Le meilleur moyen de le faire sera déterminé durant les travaux.

Modalités de travail pour le délégué ou la déléguée

Les modalités suivantes encadrent sa participation :

- **Participation aux rencontres d'étape**, organisées par le comité de pilotage et réunissant l'ensemble des délégués et déléguées (trois par session);
- **Participation aux rencontres de famille**, regroupant les délégués d'une même famille disciplinaire sous la responsabilité de leur ambassadeur ou ambassadrice (environ quatre par session);
- **Participation ponctuelle à d'autres rencontres**, selon les besoins (ex. rencontres en sous-groupes, consultations départementales, échanges avec d'autres disciplines ou partenaires).

À chacune des étapes du chantier, le travail du délégué ou de la déléguée s'appuie sur les consignes présentées dans la **Feuille de route d'étape**, et comprend généralement les activités suivantes :

- **Lecture de documents de référence** et prise de connaissance des outils mis à disposition pour nourrir les réflexions;
- **Analyse des compétences** touchées par l'IAG, effectuée individuellement ou en collaboration avec d'autres membres du département, sur la base de devis de cours ou d'exemples pédagogiques;
- **Expérimentation d'IAG** et documentation des usages pertinents dans son domaine disciplinaire;
- **Planification, organisation et animation de rencontres départementales**, selon les besoins, pour partager les avancées, discuter des propositions ou recueillir les points de vue du personnel enseignant;
- **Synthèse et rédaction de contenus**, lorsque requis (résultats d'analyse, propositions d'application, sections du guide départemental);
- **Partage et validation des travaux**, lors des rencontres de famille ou d'étape, afin de contribuer aux réflexions et au développement des ressources institutionnelles.